Image not found or type unknown

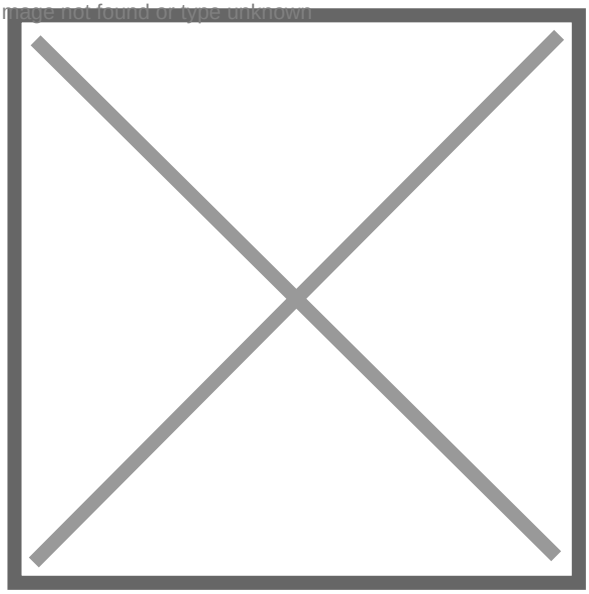

Divorcée - droit opposition père à déménagement avec enfants ?

Par **Mum21_old**, le **19/09/2007** à **16:42**

Bonjour,
Divorcée depuis 1 an, j'ai la résidence principale de mes enfants, et leur père le droit de visite 1 WE/2 et la moitié des vacances scolaires.
J'habite actuellement Paris, mais ai trouvé un emploi à Toulouse (CDI) pour début décembre et compte donc déménager de Paris à Toulouse mi-novembre avec mes enfants.
Malgré le fait d'être prévenu de mon départ cette année depuis 2 ans (moment de notre séparation), le père de mes enfants me cherche des pb et refuse notamment que les enfants s'en aillent en novembre. Sous couvert d'un "environnement instable" dû au déménagement conjointement à la prise de mon nouvel emploi, il souhaite avoir la garde des enfants de novembre à fin décembre, et que les enfants ne descendent à Toulouse qu'après les vacances de Noël.
Il a déjà contacté un avocat et souhaite que nous fassions une médiation puis aller plus loin si nous ne nous mettons pas d'accord.
Dans ce contexte-là, puis-je quand-même demander un certificat de radiation pour novembre aux écoles actuelles de mes enfants pour pouvoir effectuer leur inscription dans leur nouvelle école à Toulouse ?
Dans la mesure où j'ai la résidence principale des enfants, rien ne m'interdit de déménager avec mes enfants et donc de les changer d'école ?
Merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés